



BOURGEOISIE D'ICOGNE

BUDGET 2017

**Approuvé par le Conseil en séance du 24 janvier 2017
Approuvé par l'Assemblée primaire le 27 février 2017**

Le Président

Le Secrétaire

Martial Kamerzin

Lionel Nanchen



CONVOCAATION DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

Les Bourgeoises et Bourgeois d'Icogne sont convoqués en Assemblée, le

LUNDI 27 FEVRIER 2017

après l'Assemblée primaire, à la salle bourgeoisiale, avec l'ordre du jour suivant :

1. **Procès-verbal de la dernière Assemblée.**
2. **Nomination des scrutateurs.**
3. **Rapport du Président.**
4. **Lecture du budget 2017 de la Bourgeoisie.**
5. **Approbation du budget 2017 de la Bourgeoisie. Décision.**
6. **Approbation du règlement bourgeoisial. Décision.**
7. **Nomination des membres de la commission bourgeoisiale. Décision**
8. **Divers.**

Le détail du budget 2017 et ses annexes, approuvés par le Conseil en séance du 24 janvier 2017, peuvent être obtenus au bureau communal, pendant les heures d'ouverture, de 14h00 à 16h30, et ce jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le budget 2017 de la Bourgeoisie est également publié dans son intégralité sur le site www.icogne.ch alors que dans la présente brochure, seul un récapitulatif du budget de fonctionnement et d'investissements y figure.

L'Administration bourgeoisiale
Le Président Le Secrétaire

M. Kamerzin L. Nanchen

Icogne, le 01 février 2017

Procès-verbal de la Assemblée bourgeoisiale du lundi, 20 juin 2016 Séance N° 1

de 21h45 à 22h00
à la salle bourgeoisiale

Président: M. Eric Kamerzin
Vice-Président : M. Jean-Michel Mayor

Présents: M. Hervé von Dach
M. Martial Kamerzin
Mme Marie-Claire Combe
M. Lionel Nanchen, Secrétaire-caissier communal

Excusé(s):

Absent(s):

Invité(s): **M. Denis Cordonier, Fiduciaire**

Preneur du PV: Mme Marie-Eve Revey

17 bourgeoisies et bourgeois sont présents

0. Ouverture de l'Assemblée bourgeoisiale

Au nom de l'ensemble du Conseil communal, **le Président** a le plaisir d'ouvrir l'Assemblée bourgeoisiale appelée à se prononcer sur les comptes 2015, en souhaitant la plus cordiale des bienvenues.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée dans les délais légaux par affichage et par circulaire distribuée à tous les ménages avec l'ordre du jour suivant :

Procès-verbal de la dernière Assemblée

Nomination des scrutateurs

Rapport du Président

Comptes 2015 de la Bourgeoisie

Rapport de la Fiduciaire de contrôle

Approbation des comptes 2015 de la Bourgeoisie. Décision

Divers

Le Président désigne M. Marie-Eve Revey pour la rédaction du procès-verbal de cette séance et passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 14 décembre 2015 a été publié sur le site internet www.icogne.ch, il n'en est pas fait lecture. **Le Président** demande s'il y a des remarques ou des questions quant au contenu du procès-verbal ?

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est donc considéré comme approuvé

2. Nomination des scrutateurs

Le Président nomme M. Olivier Duchoud comme scrutateur.

3. Rapport du Président

Le Président donne lecture de son rapport qui n'appelle aucun commentaire de la part de l'Assemblée bourgeoisiale.

4. Comptes 2015 de la Bourgeoisie

La lecture détaillée des comptes n'étant pas demandée, **le Président** donne lecture des principaux chiffres des comptes 2015 qui n'appellent pas de commentaire de l'Assemblée bourgeoisiale.

5. Rapport de la Fiduciaire de contrôle

M. Denis Cordonier donne la lecture de son rapport des comptes de l'exercice 2015 pour la Bourgeoisie et recommande l'Assemblée bourgeoisiale d'approuver les comptes qui présentent un bénéfice de Chf 9'330.10, le bilan totalisant Chf 1'251'233.27 au 31 décembre 2015. Donc la situation de la Bourgeoisie permet de faire face à ses engagements.

6. Approbation des comptes 2015 de la Bourgeoisie. Décision.

Le Président demande à l'Assemblée bourgeoisiale de se prononcer à main levée. L'Assemblée accepte les comptes 2015 de la Bourgeoisie par :

14 OUI
0 NON
0 ABSTENTION

7. Divers

La parole n'étant plus demandée par l'Assemblée bourgeoisiale, **le Président** clôt l'Assemblée à 22h00 et demande à M. Martial Kamerzin de dire la Prière traditionnelle.

Icogne, le 24 juin 2016

Le Président

Le Secrétaire

La Secrétaire du procès-verbal

Eric Kamerzin

Lionel Nanchen

Marie-Eve Revey

BUDGET 2017

CHIFFRES-CLES DU BUDGET 2017

Total des revenus	Fr.	92'300.—
Total des charges	Fr.	95'440.30
Marge d'autofinancement avant amortissements	Fr.	- 3'140.30
Les amortissements s'élèvent à	Fr.	49'955.75
L'excédent de charges est de	Fr.	53'096.05
Les investissements nets se montent à	Fr.	60'000.—
L'insuffisance de financement est donc de	Fr.	63'140.30

FONCTIONNEMENT

Les frais d'entretien des bâtiments bourgeoisiaux s'élèvent à Fr. 50'000.—. Les amortissements se montent à 49'955.75 pour un total de charges de Fr. 145'396.05.

INVESTISSEMENTS

Le Conseil communal a décidé de porter Fr. 30'000.— (chauffage) d'investissement au budget 2017 pour les bâtiments bourgeoisiaux et Fr. 30'000.— pour le bâtiment du café d'Icogne.

SITUATION FINANCIERE

Le résultat est grandement influencé par l'obligation d'amortir de 10% notre patrimoine administratif.

La situation financière de la Bourgeoisie reste saine.

Aperçu du compte administratif

Comptes
2015

Budget
2016

Budget
2017

Compte de fonctionnement

Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	30'987.85	98'558.65	95'440.30
Revenus financiers	+ fr.	93'187.05	85'400.00	92'300.00
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	13'158.65	3'140.30
Marge d'autofinancement	= fr.	62'199.20	-	-
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	13'158.65	3'140.30
Marge d'autofinancement	+ fr.	62'199.20	-	-
Amortissements ordinaires	- fr.	52'869.10	58'869.10	49'955.75
Amortissements complémentaires	- fr.	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	-	72'027.75	53'096.05
Excédent de revenus	= fr.	9'330.10	-	-

Compte des investissements

Dépenses	+ fr.	-	60'000.00	60'000.00
Recettes	- fr.	-	-	-
Investissements nets	= fr.	-	60'000.00	60'000.00
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	13'158.65	3'140.30
Marge d'autofinancement	+ fr.	62'199.20	-	-
Investissements nets	- fr.	-	60'000.00	60'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	-	73'158.65	63'140.30
Excédent de financement	= fr.	62'199.20	-	-

Aperçu du compte annuel		Comptes 2015		Budget 2016		Budget 2017	
Compte de fonctionnement		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total des charges (amortissements inclus)		83'856.95		157'427.75		145'396.05	
Total des revenus			93'187.05		85'400.00		92'300.00
Excédent de revenus		9'330.10		-		-	
Excédent de charges			-		72'027.75		53'096.05
Total		93'187.05	93'187.05	157'427.75	157'427.75	145'396.05	145'396.05
Compte des investissements		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total des dépenses reportées au bilan		-		60'000.00		60'000.00	
Total des recettes reportées au bilan			-		-		-
Investissements nets 3)			-		60'000.00		60'000.00
Total		-	-	60'000.00	60'000.00	60'000.00	60'000.00
Financement							
Report des investissements nets		-		60'000.00		60'000.00	
Report des amortissements ordinaires du patrimoine administratif			52'869.10		58'869.10		49'955.75
Report des amortissements complémentaires du patrimoine administratif			-		-		-
Report des amortissements du découvert du bilan			-		-		-
Excédent de revenus du compte de fonctionnement			9'330.10		-		-
Excédent de charges du compte de fonctionnement			-	72'027.75		53'096.05	
Excédent de financement		62'199.20		-		-	
Insuffisance de financement			-		73'158.65		63'140.30
Total		62'199.20	62'199.20	132'027.75	132'027.75	113'096.05	113'096.05
Modification du capital							
Report de l'excédent de financement			62'199.20		-		-
Report de l'insuffisance de financement			-	73'158.65		63'140.30	
Report des dépenses d'investissement au bilan			-		60'000.00		60'000.00
Report des recettes d'investissement au bilan			-		-		-
Report des amortissements au bilan		52'869.10		58'869.10		49'955.75	
Augmentation de la fortune nette		9'330.10		-		-	
Diminution de la fortune nette			-		72'027.75		53'096.05
Total		62'199.20	62'199.20	132'027.75	132'027.75	113'096.05	113'096.05

3) Remarque: si négatif = excédent de recettes du compte des investissements

Compte de fonctionnement selon les tâches

Comptes 2015

Budget 2016

Budget 2017

	Comptes 2015		Budget 2016		Budget 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	73'659.60	63'950.00	133'973.35	63'950.00	128'471.05	63'950.00
1 Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, loisirs et culte	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic	-	-	-	-	-	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique, yc services industriels	8'942.70	25'660.55	22'329.40	18'150.00	15'800.00	25'050.00
9 Finances et impôts	1'254.65	3'576.50	1'125.00	3'300.00	1'125.00	3'300.00
Total des charges et des revenus	83'856.95	93'187.05	157'427.75	85'400.00	145'396.05	92'300.00
Excédent de charges		-		72'027.75		53'096.05
Excédent de revenus	9'330.10		-		-	

Compte de fonctionnement selon les natures

Comptes 2015

Budget 2016

Budget 2017

	Comptes 2015		Budget 2016		Budget 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	130.00		300.00		150.00	
31 Biens, services et marchandises	19'174.35		87'250.00		83'800.00	
32 Intérêts passifs	1'254.65		1'125.00		1'125.00	
33 Amortissements	53'052.75		59'052.75		50'121.05	
34 Parts à des contributions sans affectation	-		-		-	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	10'245.20		9'700.00		10'200.00	
36 Subventions accordées	-		-		-	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Impôts		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Revenus des biens		88'801.85		85'400.00		88'000.00
43 Contributions		-		-		-
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		-		-		-
45 Restitutions de collectivités publiques		4'385.20		-		4'300.00
46 Subventions		-		-		-
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	83'856.95	93'187.05	157'427.75	85'400.00	145'396.05	92'300.00
Excédent de charges		-		72'027.75		53'096.05
Excédent de revenus	9'330.10		-		-	



88 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0	ADMINISTRATION GENERALE	128,471.05	63,950.00	133,973.35	63,950.00	73,659.60	63,950.00
02	ADMINISTRATION GENERALE	128,471.05	63,950.00	133,973.35	63,950.00	73,659.60	63,950.00
029	ADMINISTRATION GENERALE, DIVERS	128,471.05	63,950.00	133,973.35	63,950.00	73,659.60	63,950.00
029.301.15	Honoraires commissions	150.00		300.00		130.00	
029.310.00	Fournitures de bureau, imprimés et matériel	0.00		100.00		0.00	
029.314.41	Entretien d'immeubles	50,000.00		50,000.00		0.00	
029.314.42	Entretien du Café d'Icogne	6,000.00		5,000.00		5,751.20	
029.317.71	Frais de représentation/Registre des bourgeois	1,000.00		1,500.00		0.00	
029.318.81	Taxes eau-egouts-voirie	2,500.00		1,450.00		0.00	
029.318.85	Contrôle fiduciaire	1,700.00		1,700.00		1,695.60	
029.318.88	Assurances choses	3,800.00		4,200.00		3,706.90	
029.318.89	Assurances RC et cautionnement	1,800.00		1,800.00		1,792.95	
029.319.91	Impôts	1,000.00		3,000.00		814.40	
029.319.92	Cotisations	200.00		200.00		500.00	
029.330.00	Amortissements patrimoine financier	165.30		183.65		183.65	
029.331.00	Amortissements patrimoine administratif	49,955.75		54,839.70		48,839.70	
029.352.02	Contribution aux frais administration Municipalité	8,000.00		8,000.00		8,000.00	
029.352.03	Contribution aux frais d'assistance publique	1,000.00		1,000.00		1,000.00	
029.352.04	Main d'oeuvre Travaux publics	1,200.00		700.00		1,245.20	
029.423.02	Location d'immeubles		39,950.00		39,950.00		39,950.00
029.423.03	Loyer Café d'Icogne		24,000.00		24,000.00		24,000.00



88 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
8	ECONOMIE PUBLIQUE	15,800.00	25,050.00	22,329.40	18,150.00	8,942.70	25,660.55
80	VITICULTURE	4,300.00	4,000.00	7,708.60	3,900.00	5,821.90	4,009.20
800	VITICULTURE	4,300.00	4,000.00	7,708.60	3,900.00	5,821.90	4,009.20
800.312.20	Eau d'arrosage	150.00		150.00		148.80	
800.313.37	Achat de Vins	2,000.00		3,500.00		1,908.00	
800.313.88	Achat de bouteilles, étiquettes, bouchons	1,000.00		1,000.00		2,700.00	
800.314.40	Entretien, conduites, murs, baraque	1,000.00		2,000.00		0.00	
800.319.90	Redevances	150.00		150.00		156.50	
800.331.00	Amortissements	0.00		908.60		908.60	
800.423.30	Location des vignes		4,000.00		3,900.00		4,009.20
81	SYLVICULTURE	6,500.00	4,300.00	9,620.80	0.00	3,120.80	4,385.20
810	ENTRETIEN DES FORETS	6,500.00	4,300.00	9,620.80	0.00	3,120.80	4,385.20
810.314.01	Coupes, jardinage, assainissement	5,000.00		5,000.00		0.00	
810.314.43	Frais triage forestier	1,500.00		1,500.00		0.00	
810.331.00	Amortissements	0.00		3,120.80		3,120.80	
810.451.10	Subventions assainissement des forêts		4,300.00		0.00		4,385.20
86	ENERGIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1,263.00
869	DDP - Droits de passage Icogne Energie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1,263.00
869.427.01	DDP - Droits de passage Icogne Energie		0.00		0.00		1,263.00
87	AUTRES EXPLOITATIONS ARTISANALES	5,000.00	16,750.00	5,000.00	14,250.00	0.00	16,003.15
870	GRAVIERE	5,000.00	16,750.00	5,000.00	14,250.00	0.00	16,003.15
870.314.40	Remise en état de la gravière	5,000.00		5,000.00		0.00	
870.427.70	Location dépôt		8,750.00		8,750.00		6,825.90
870.427.71	Location zone industrielle		8,000.00		5,500.00		9,177.25



88 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
9	FINANCES ET IMPOTS	1,125.00	3,300.00	1,125.00	3,300.00	1,254.65	3,576.50
94	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	1,125.00	3,300.00	1,125.00	3,300.00	1,254.65	3,576.50
940	INTERÊTS	1,125.00	100.00	1,125.00	100.00	1,254.65	374.50
940.321.10	Intérêts et frais des comptes courants	1,000.00		1,000.00		1,254.65	
940.323.30	Intérêts Fonds de reboisement	125.00		125.00		0.00	
940.422.26	Intérêts des comptes courants		100.00		100.00		29.50
940.422.60	Intérêts sur prêt à la Municipalité		0.00		0.00		345.00
942	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	0.00	3,200.00	0.00	3,200.00	0.00	3,202.00
942.422.01	Dividendes		3,200.00		3,200.00		3,202.00



88 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0	ADMINISTRATION GENERALE	128,471.05	63,950.00	133,973.35	63,950.00	73,659.60	63,950.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	15,800.00	25,050.00	22,329.40	18,150.00	8,942.70	25,660.55
9	FINANCES ET IMPOTS	1,125.00	3,300.00	1,125.00	3,300.00	1,254.65	3,576.50
	Total	145,396.05	92,300.00	157,427.75	85,400.00	83,856.95	93,187.05
	EXCEDENT CHARGES/REVENUS 2017		53,096.05				
	EXCEDENT CHARGES/REVENUS 2016				72,027.75		
	EXCEDENT DES REVENUS 2015					9,330.10	

AMORTISSEMENTS COMPTABLES 2017

Compte	Libellé	Solde 1.1.17	Investissements	Total 31.12.17	Taux	Amortissements	Recettes	Solde 31.12.17	Taux obligatoire	N° compte
	Actions									
121.01	CMA	1'836.45		1'652.80	10.00%	165.30		1'487.50	10%	02933000
	Total	1'836.45	-	1'652.80		165.30	-	1'487.50		02933000
143.01	Café d'Icogne	183'145.00	30'000.00	213'145.00	10.00%	21'314.50		191'830.50	10%	02933100
143.02	Bâtiment	80'600.95	30'000.00	110'600.95	10.00%	11'060.10		99'540.85	10%	02933100
143.03	Garage + dépôt	11'297.20		11'297.20	10.00%	1'129.70		10'167.50	10%	02933100
143.04	Maison bourgeoisiale	36'650.25		36'650.25	10.00%	3'665.05		32'985.20	10%	02933100
143.05	Bâtiment Salle bourgeoisiale	23'964.20		23'964.20	10.00%	2'396.40		21'567.80	10%	02933100
		38'125.75	-	38'125.75	10.00%	3'812.65		34'313.10	10%	02933100
140.10.02	Terrain Sacchi-Caporale	14'285.80		14'285.80	10.00%	1'428.60		12'857.20	10%	02933100
140.10.01	Terrains divers	5'618.60		5'618.60	10.00%	561.85		5'056.75	10%	02933100
140.10.04	Parc. 719 Chorémoulins	543.25		543.25	10.00%	54.35		488.90	10%	02933100
140.10.05	Parc. 720 Chorémoulins	765.75		765.75	10.00%	76.60		689.15	10%	02933100
140.10.06	Parc. 705/717 Chorémoulins	134.15		134.15	10.00%	13.40		120.75	10%	02933100
140.10.07	Parc. 692 - Mayen-Bas	6'297.40		6'297.40	10.00%	629.75		5'667.65	10%	02933100
140.10.08	Parc. 703 - Chorémoulins	282.10		282.10	10.00%	28.20		253.90	10%	02933100
140.10.10	Parc. 828 - Foré	2'581.40		2'581.40	10.00%	258.15		2'323.25	10%	02933100
140.10.11	Parc. 836 - Foré	605.05		605.05	10.00%	60.50		544.55	10%	02933100
140.10.12	Parc. 710 - Tréchières	210.10		210.10	10.00%	21.00		189.10	10%	02933100
140.10.13	Parc. 890- Les Rives	2'381.25		2'381.25	10.00%	238.15		2'143.10	10%	02933100
140.10.14	Parc. 700 - Chorémoulins	713.75		713.75	10.00%	71.40		642.35	10%	02933100
140.10.15	Parc. 706 - Chorémoulins	62.05		62.05	10.00%	6.20		55.85	10%	02933100
140.10.16	Parc. 721 - Chorémoulins	808.50		808.50	10.00%	80.85		727.65	10%	02933100
140.10.17	Parc. 698 - Chorémoulins	497.70		497.70	10.00%	49.75		447.95	10%	02933100
140.10.18	Parc. 723 - Chorémoulins	581.45		581.45	10.00%	58.15		523.30	10%	02933100
140.10.19	Parc. 616 - Assa	359.40		359.40	10.00%	35.95		323.45	10%	02933100
140.10.20	Parc. 707 - Chorémoulins	1'398.05		1'398.05	10.00%	139.80		1'258.25	10%	02933100
152.03	Couvert Place de la Scie	54'962.20		54'962.20	10.00%	5'496.20		49'466.00	10%	02933100
143.06	Zone industrielle	10'811.25		10'811.25	10.00%	1'081.15		9'730.10	10%	02933101
145.01	Forêts + autres biens	19'614.15		19'614.15	10.00%	-		19'614.15	10%	81033100
152.02	Triage forestier	8'472.85		8'472.85	10.00%	-		8'472.85	10%	81033100
149.01	Vigne d'Orgeval	3'702.95		3'702.95	10.00%	-		3'702.95	10%	80033100
149.02	Vigne de Poupet	4'474.20		4'474.20	10.00%	-		4'474.20	10%	80033100
152.01	Home Christ Roi	1.00		1.00				1.00		
	Totaux	475'821.95	60'000.00	535'821.95		49'955.75	-	485'866.20		



88 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
0	ADMINISTRATION GENERALE	30,000.00	0.00	30,000.00	0.00	0.00	0.00
02	ADMINISTRATION GENERALE	30,000.00	0.00	30,000.00	0.00	0.00	0.00
029	ADMINISTRATION GENERALE, DIVERS	30,000.00	0.00	30,000.00	0.00	0.00	0.00
029.503.10	Bâtiments	30,000.00		30,000.00		0.00	



88 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
8	ECONOMIE PUBLIQUE	30,000.00	0.00	30,000.00	0.00	0.00	0.00
84	INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE	30,000.00	0.00	30,000.00	0.00	0.00	0.00
840	INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE	30,000.00	0.00	30,000.00	0.00	0.00	0.00
840.503.00	Café d'icogne	30,000.00		30,000.00		0.00	



88 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Compte	Désignation	BUDGET 2017		BUDGET 2016		COMPTES 2015	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
0	ADMINISTRATION GENERALE	30,000.00	0.00	30,000.00	0.00	0.00	0.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	30,000.00	0.00	30,000.00	0.00	0.00	0.00
	Total	60,000.00	0.00	60,000.00	0.00	0.00	0.00
	EXCEDENT DEPENSES/RECETTES 2017		60,000.00				
	EXCEDENT DEPENSES/RECETTES 2016				60,000.00		
	EXCEDENT DEPENSE/RECETTES 2015						0.00

Compte des investissements selon les tâches

Comptes 2015

Budget 2016

Budget 2017

	Comptes 2015		Budget 2016		Budget 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	30'000.00	-	30'000.00	-
1 Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, loisirs et culte	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic	-	-	-	-	-	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique, yc services industriels	-	-	30'000.00	-	30'000.00	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	-	-	60'000.00	-	60'000.00	-
Excédent de dépenses		-		60'000.00		60'000.00
Excédent de recettes	-		-		-	

Compte des investissements selon les natures

Comptes 2015

Budget 2016

Budget 2017

	Comptes 2015		Budget 2016		Budget 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Investissements propres	-		60'000.00		60'000.00	
52 Prêts et participations permanentes	-		-		-	
56 Subventions accordées	-		-		-	
57 Subventions redistribuées	-		-		-	
58 Autres dépenses activables	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Contributions de tiers		-		-		-
62 Remboursement de prêts et participations permanentes		-		-		-
63 Facturation à des tiers		-		-		-
64 Remboursement de subventions acquises		-		-		-
66 Subventions acquises		-		-		-
67 Subventions à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	-	-	60'000.00	-	60'000.00	-
Excédent de dépenses		-		60'000.00		60'000.00
Excédent de recettes	-		-		-	

BOURGEOISIE D'ICOGNE

BUDGET 2017

PLAN FINANCIER 2018-2021

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Les raisons de cette planification
- 1.2 Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004
- 1.3 La difficulté de la prévision économique et ses limites
- 1.4 La forme de cette prévision

2. SITUATION DE NOS FINANCES

3. COMPTES DE FONCTIONNEMENT

- 3.1 Variations notables et commentaires des comptes de fonctionnement

4. COMPTES D'INVESTISSEMENTS

- 4.1 Généralités
- 4.2 Les investissements réalisés pendant la période 2005/2014
- 4.3 Investissements

5. CONCLUSIONS

- 5.1 Les propositions pour la période 2017/2020
- 5.2 L'expression de notre volonté
- 5.3 Remarques finales

1. Planification financière 2018/2021

1.1 Les raisons de cette planification

La société actuelle est confrontée à des situations conjoncturelles, à des mutations sociales et à des modifications structurelles toujours plus rapides et plus profondes. Toutes ces évolutions influencent directement la vie des collectivités communales. La réflexion sur les perspectives financières et organisationnelles devient donc des plus importantes.

En outre, des dispositions légales obligent à effectuer la démarche entreprise par le biais de ce document. En effet, les dispositions de l'article 79 al.1 de la loi sur les communes du 5 février 2004 mentionnent que « *le Conseil municipal établit, pour une durée de quatre ans au moins, une planification financière qu'il porte à la connaissance de l'Assemblée primaire ou du Conseil général* », l'alinéa 2 précise que « *cette planification financière donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.* »

1.2 Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004

Nous présentons, ci-après, les articles que nous jugeons importants traitant de la gestion financière :

Art. 2 Champ d'application

- 2 Les présentes dispositions s'appliquent :
- b) aux communes bourgeoisiales

Art. 18 Principes (du plan financier)

- 1 Les communes établissent, pour une durée de quatre ans au moins, un plan financier.
- 2 Le plan financier donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.
- 3 Il est actualisé annuellement.
- 4 Le plan financier doit être porté à la connaissance de l'assemblée primaire ou du conseil général en même temps que le budget.

Art. 20 Compétence et contenu

- 1 Le plan financier est traité et approuvé par le Conseil Municipal.

Art. 24 Contenu minimum

Le budget comprend au moins :

- a) le message introductif commentant le résultat du budget, l'évolution probable des engagements (fonds de tiers) et celle de la fortune nette, les principales modifications par rapport au budget précédent et au dernier compte annuel ;
- b) l'aperçu du budget du compte de fonctionnement et du compte des investissements ;
- c) le budget du compte de fonctionnement et du compte des investissements détaillés.

Art. 25 Données comparatives

En regard des données du nouveau budget figurent les données du budget précédent et celles du dernier compte annuel.

Art. 27 Equilibre

- 1 Le budget est établi de manière à ce que les finances de la commune soient équilibrées.
- 2 Un excédent de charges ne peut être budgétisé que s'il est couvert par la fortune nette.

Art. 51 Principes (amortissements)

- 1 Le patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes, est amorti à raison de dix pour cent de sa valeur résiduelle. Cet amortissement est comptabilisé comme charge au titre d'amortissement ordinaire (compte par nature 331).
- 2 Le conseil municipal peut fixer un taux d'amortissement plus élevé que celui prescrit à l'alinéa 1 à condition que celui-ci soit appliqué pour une durée minimum de quatre ans.
- 3 Les amortissements doivent être comptabilisés individuellement pour les tâches financées par les recettes fiscales et pour chaque financement spécial.

1.3 La difficulté de la prévision économique et ses limites

Comme déjà cité, la rapidité et l'ampleur des mutations rendent difficile et hasardeux tout pronostic. L'estimation des recettes et des dépenses d'une petite collectivité comporte de nombreux aléas en raison de l'imprévisibilité de nombreux facteurs que la bourgeoisie ne contrôle pas et qui peuvent avoir des incidences financières directes.

De plus, la bourgeoisie est tributaire des décisions et des dispositions prises en amont par les autorités fédérales et cantonales. La tendance est au déplacement des charges vers les bourgeoisies. Il convient de rester attentif à cette évolution et au besoin, d'intervenir au niveau approprié afin de préserver les moyens ainsi que l'autonomie bourgeoisie.

1.4 La forme de cette prévision

Après la présentation de quelques données statistiques sur la population et le territoire de la Bourgeoisie, un état des finances sera présenté avec quelques repères comparatifs, notamment sur l'imposition fiscale.

La prévision porte sur les comptes de fonctionnement selon la méthode utilisée pour les budgets. Le détail de ces comptes de fonctionnement est présenté dans le présent fascicule alors que les principales variations sont expliquées et commentées dans ce rapport.

Il sera traité ensuite des investissements et des réalisations de la période législative passée, en cours et future.

Enfin, les conclusions livrerons des constats, des pistes ainsi que des propositions pour les années futures, dans un message clair et engagé.

2. Finances-situation

La marge d'autofinancement dégagée lors des périodes précédentes ne nous a pas permis de financer les investissements.

La marge d'autofinancement avant amortissements 2017 est de Fr. -3'140.30.

Les amortissements 2017 se montent à Fr. 49'955.75.

L'excédent de charges est de Fr. 53'096.05.

Les investissements nets 2017 s'élèvent à Fr. 60'000.— d'où une insuffisance de financement de Fr. 63'140.30.

Le situation financière de la Bourgeoisie d'Icogne reste saine.

3. Comptes de fonctionnement

3.1 Variations notables et commentaires des comptes de fonctionnement

Amortissements comptables

Conformément à l'art. 51 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes, les amortissements comptables de 10% sont portés au budget.

Ceux-ci péjorent encore grandement le résultat.

ADMINISTRATION GENERALE

Un montant de Fr. 50'000.— a été inscrit au budget pour l'entretien des bâtiments bourgeoisiaux.

VITICULTURE

Le Conseil a confié l'exploitation de nos vignes à M. Joël Briguet, Cave la Romaine à Flanthey, dès le 1^{er} janvier 2012.

ENTRETIEN DES FORETS

Un montant de Fr. 5'000.— a été porté au budget pour l'entretien courant de nos forêts.

Les autres services ne demandent aucun commentaire particulier.

4. Comptes d'investissement

4.1 Généralités

Pour les emprunts liés à un nouvel investissement, la compétence du Conseil bourgeoisial prévaut jusqu'à CHF 9'318.70 (10% des recettes brutes de 93'187.05). Dans les autres cas, une décision de l'Assemblée bourgeoisiale est nécessaire.

4.2 Les investissements réalisés pendant la période 2005-2015

4.2.1 Commentaires particuliers sur ces investissements réalisés

Les principaux investissements réalisés par notre Bourgeoisie durant ces législatures sont :

- la réfection des bâtiments
- la réalisation du couvert en collaboration avec la Municipalité
- l'achat et la réfection du Café d'Icogne.

4.3 Investissements

Le Conseil communal a décidé de porter Fr. 30'000.— d'investissement au budget 2017 pour les bâtiments communaux ainsi que Fr.30'000.— pour la réfection du café d'Icogne.

5. Conclusions

5.1 Les propositions pour la période 2018-2021

La marge d'autofinancement sera grandement influencée par l'obligation d'amortir tout le patrimoine administratif de 10%.

5.2 L'expression de notre volonté

5.2.1 Optimiser l'engagement de nos moyens

Dans cette perspective, le Conseil bourgeoisial préconise :

- de se tenir au programme proposé ci-dessus concernant les différents budgets et surtout de prévoir une planification dynamique. En d'autres termes, il s'agit de faire une mise à jour du plan financier chaque année.

5.2.2 Organiser le contrôle financier

Afin de correspondre aux nouvelles exigences légales, le Conseil bourgeoisial a mis en place un contrôle externe correspondant aux exigences légales de la Loi sur les communes du 5 février 2004 et de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004. Ce contrôle a été approuvé par l'Assemblée bourgeoisiale du 28 février 2005.

5.2.3 Promouvoir la qualité de vie à Icogne

Dans une motivation toujours affirmée à servir les intérêts de toute notre communauté, nous préconisons les axes principaux suivants :

- maintenir les services offerts à notre population,
- améliorer l'état de nos infrastructures et de notre environnement,
- préserver le patrimoine de la Bourgeoisie.

5.3 Remarques finales

Même si l'exécutif n'est pas astreint à respecter à la lettre cette planification, il est souhaitable de s'y référer dans toute la mesure du possible. Tout en étant conscients que les propos tenus dans ce document n'engagent en rien, nous suggérons de ne déroger aux grandes lignes préconisées qu'en fonction des impératifs d'une situation économique ou pour répondre à des besoins inattendus.

La prise en compte de ce qui précède nous conforte dans la capacité à assurer notre développement harmonieux sur le plan économique, social et culturel.

C'est dans ce sentiment que le Conseil communal vous soumet ce plan financier 2018-2021 et saisis cette occasion pour vous adresser, Mesdames, Messieurs, ses meilleures salutations.

Le Conseil communal d'Icogne

Aperçu des indicateurs financiers

	Comptes	Budget	Budget	
1. Degré d'autofinancement (I1)	2015	2016	2017	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)		-21.9%	-5.2%	38.3%

Valeurs indicatives

$I1 \geq 100\%$	5 - très bien
$80\% \leq I1 < 100\%$	4 - bien
$60\% \leq I1 < 80\%$	3 - satisfaisant (à court terme)
$0\% \leq I1 < 60\%$	2 - insuffisant
$I1 < 0\%$	1 - très mauvais

NB : Si les investissements nets sont négatifs (recettes d'investissements supérieures aux dépenses d'investissements), le ratio n'a pas de valeur indicative et c'est pourquoi il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

2. Capacité d'autofinancement (I2)	2015	2016	2017	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	66.7%	-15.4%	-3.4%	16.9%

Valeurs indicatives

$I2 \geq 20\%$	5 - très bien
$15\% \leq I2 < 20\%$	4 - bien
$8\% \leq I2 < 15\%$	3 - satisfaisant
$0\% \leq I2 < 8\%$	2 - insuffisant
$I2 < 0\%$	1 - très mauvais

3. Taux des amortissements ordinaires (I3)	2015	2016	2017	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	11.6%	12.8%	10.8%	11.7%

Valeurs indicatives

$I3 \geq 10\%$	5 - amortissements suffisants
$8\% \leq I3 < 10\%$	4 - amortissements moyens (à court terme)
$5\% \leq I3 < 8\%$	3 - amortissements faibles
$2\% \leq I3 < 5\%$	2 - amortissements insuffisants
$I3 < 2\%$	1 - amortissements nettement insuffisants

4. Endettement net par habitant (I4)	2015	2016	2017	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)	-1'078	-954	-832	-954

Valeurs indicatives

$I4 < 3'000$	5 - endettement faible
$3'000 \leq I4 < 5'000$	4 - endettement mesuré
$5'000 \leq I4 < 7'000$	3 - endettement important
$7'000 \leq I4 < 9'000$	2 - endettement très important
$I4 \geq 9'000$	1 - endettement excessif

5. Taux du volume de la dette brute (I5)	2015	2016	2017	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	28.2%	116.5%	176.2%	106.5%

Valeurs indicatives

$I5 < 150\%$	5 - très bien
$150\% \leq I5 < 200\%$	4 - bien
$200\% \leq I5 < 250\%$	3 - satisfaisant
$250\% \leq I5 < 300\%$	2 - insuffisant
$I5 \geq 300\%$	1 - mauvais

Graphique des indicateurs - moyenne des trois années

